

BOURSE DE COLLÈGE 2023/2024

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- Les ressources de la famille (avis fiscal 2023 sur les revenus de 2022) et le nombre d'enfant figurant sur votre avis d'imposition.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse :

Nombre d'enfant à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenu à ne pas dépasser	16885	20781	24677	28573	32471	36367	40263	44160

Comment faire votre demande de bourse ?

La campagne de bourse :

- **peut s'effectuer en ligne jusqu'au 19 octobre 2023** sur le site : <https://educonnect.education.gouv.fr/>

- Munissez-vous de vos identifiants France Connect: Impot.gouv / Assurance maladie

ou de vos codes Educonnect / Téléservices (codes distribués lors de la réunion parents / professeurs du 19 septembre ou 21 septembre selon le niveau de classe de votre enfant)

Un guide d'utilisateur est à votre disposition à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

- **peut se faire en version papier** en complétant les pages 3 à 5, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après et à **retourner obligatoirement au service Intendance avant le 6 octobre 2023** :

- 1) Votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022
- 2) Un Relevé d'identité Bancaire (BIC / IBAN) à votre nom (sauf Livret A)

Attention : Veuillez compléter un dossier de bourse pour chaque enfant inscrit dans notre établissement,

Aucune demande ne peut être prise en compte après la clôture de la campagne de bourse.

COLLEGE ARIANE
9, avenue de l'Espace
Le Gestionnaire
95100 ARGENTEUIL
TEL. 01 39 98 69 79
Gérard NAINA

